



Le 11 janvier 2021 a lieu une séance régulière du conseil de la municipalité d'Auclair, à 19h00 par vidéoconférence. Aucun citoyen n'est présent compte tenu des mesures d'urgence sanitaires décrétées par le gouvernement provincial; les séances doivent se tenir à huis clos.

Sont présents:

Les conseillères Odette Dumont et Louise Veilleux ainsi que les conseillers Donald J. Philippe, Jean-Marie Gilbert et Danny Lavoie formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bruno Bonesso.

Josée Dubé, directrice générale/secrétaire-trésorière agit comme secrétaire d'assemblée.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2021-01

Après lecture, il est proposé par la conseillère Odette Dumont d'adopter l'ordre du jour et de garder le point 17 ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020

2021-02

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Gilbert d'adopter le procès-verbal du 8 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers

3. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 21 décembre 2020

2021-03

Il est proposé par la conseillère Louise Veilleux d'adopter le procès-verbal du 21 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers

4. Adoption des comptes à payer du mois de décembre 2020

2021-04

Il est proposé par le conseiller Donald J. Philippe d'adopter les comptes du mois de décembre 2020, au montant 33 789.88\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

5. Correspondance

Aucune correspondance

6. Demande d'appui morale Unis pour la faune (UPF)

2021-05

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Auclair est une destination privilégiée pour les amateurs de cerfs de Virginie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un grand territoire identifié par le ministère de la Faune, des forêts et des parcs, comme étant un ravage de cerf et que la population de ces ravages, doit impérativement être maintenu en santé;

CONSIDÉRANT QUE s'organise présentement un mouvement de masse nommé Unis pour la Faune (UPF) mis de l'avant par des professionnels de la gestion de cheptel de qualité concernant les troupeaux de gros gibiers ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appui morale est sollicitée aux élus afin de démontrer la position de notre territoire concernant la saine gestion du patrimoine faunique;

CONSIDÉRANT QU' un bilan récent fait état d'une population moyenne de cerf de Virginie dans la zone de chasse où est située la municipalité est à 2 cerfs au km carré contrairement à 6 cerfs au km carré pour l'ensemble du Québec, ce qui catégorise cette même zone comme étant sous optimale ;

CONSIDÉRANT QUE le prélèvement pour la chasse peut se perpétuer à long terme lorsque l'exploitation est faite dans le respect des potentiels et de la capacité de la reproduction de la population ;

CONSIDÉRANT QUE ladite capacité de renouvellement doit être modulée en fonction des facteurs limitants du territoire et des objectifs de population poursuivis;

CONSIDÉRANT QU'en 2017, le Ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) a mis en place un projet expérimental dans les zones de chasse 6 nord et 6 sud, un territoire de plus de 4000 km carrés instaurant une restriction de récolte d'un mâle de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache (RTLB) ;

CONSIDÉRANT QU'un sondage réalisé par le ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) révèle qu'environ 70 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache;

CONSIDÉRANT QUE le bilan de mi-parcours par ledit ministère indique que ladite restriction est très prometteuse sur la population des cerfs pour lesdites zones ;

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du ministère ayant travaillé sur ce projet, mentionne entre autres que cette expérimentation de la restriction de la taille des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle de chasseur, les populations de cerf et sur le maintien d'une densité biologiquement et socialement acceptable ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion actuel sur le cerf de Virginie qui est d'une durée de huit (8) ans (2020-2027) n'est pas adéquat pour une gestion saine et équitable du troupeau ;

CONSIDÉRANT QU'un plan de gestion devrait être révisé annuellement en prenant en considération plusieurs facteurs déterminants entre autres la quantité de neige reçue et la coupe forestière de la dernière année ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Faune, des forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3^e alinéa de l'article 55 de la *loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère Louise Veilleux et appuyé par la conseillère Odette Dumont et résolu unanimement des membres présents;

QUE la municipalité d'Auclair appui l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère de la Faune, des forêts et des Parcs

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

(MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de virginie sur tout le territoire Québécois.

QUE le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP soit révisé tous les ans.

ET

QUE la table de direction de l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant invitée à la *Table de gestion intégrée des ressources et du territoire*.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7. Dépôt du rapport annuel sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle

2021-06

La directrice générale dépose le rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'exercice 2020.

Tous les conseillers ont reçu une copie dudit rapport et celui-ci est disponible sur le site de la municipalité.

Il est proposé par le conseiller Danny Lavoie et résolu unanimement d'approuver le rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'exercice 2020.

8. Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000\$ pour l'année 2020

2021-07

MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR		
LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000\$ CONCLUS AVEC UN MÊME FOURNISSEURS ET TOTALISANT PLUS DE 25 000\$ DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020		
FOURNISSEURS	OBJET DU CONTRAT	MONTANT
ÉCO L'EAU	Honoraire prof. eau potable et eaux usées	34 763.90\$
HYDRO QUÉBEC	Électricité (Bâtiments et éclairage de rues)	30 916.55\$
JOSEPH DUMONT 1997 LTE	Rechargement de gravier et préparation d'abrasif	40 161.11\$

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	Service de police	30 585.00\$
PROMUTUEL DE L'ESTUAIRE	Assurances bâtiments et véhicules	26 262.46\$
RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DU TÉMIS	Collecte déchets, recyclage et environnement, Vidanges installations septiques.	70 302.66\$
REVENU QUÉBEC	Remises de l'employeur Québec	65 903.95\$
AGENCE DU REVENUS DU CANADA	Remises de l'employeur Canada	25 880.09\$
SERVITECH INC.	Honoraire prof. Tenue à jour, calcul médiane, et équilib. Du rôle.	32 838.39\$
GARAGE GILLES LACHANCE	Essence, diésel et pièces	42 933.46\$

Il est proposé par la conseillère Odette Dumont et résolu unanimement d'approuver la liste des contrats de plus de 2000\$ totalisant plus de 25 000\$ pour l'exercice 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers

9. Dépenses incompressibles, année 2021

2021-08

Il est proposé par le conseiller Donald J. Philippe et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à payer les dépenses incompressibles suivantes selon les montants prévus au budget 2021 et les échéances à respecter pour le paiement desdites dépenses : assurances, électricité, téléphone, frais de poste, service Internet, frais de financement, frais de banque, immatriculation, salaires autorisés par le conseil, charges sociales.

Adopté à l'unanimité des conseillers

10. Liste officielle des pompiers et des premiers répondants, année 2021

2021-09

Il est proposé par la conseillère Odette Dumont et résolu unanimement d'approuver la présente liste des personnes responsables du service de sécurité incendie et du service de premiers répondants de la municipalité d'Auclair.

Pompiers :

Normand Robert (Chef)

André Cyr

Alain Grondin

Premiers répondants :

Normand Robert

André Cyr

Nathalie Lemay

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

Jean-Rock Fournier	Caroline Lemay
Steve Lemay	Kathia Robert
Yvan Huard	Stéphanie Lavoie
Bruno Rousseau	François Allie
Jerry Desrosiers	Prescilla Turcotte
Olivier Grondin	Marie-Dalida Dumont
Cédéric Rousseau	

Salaires des pompiers et premiers répondants, année 2021

Salaires pompiers et premiers répondants, année 2021. Il est proposé par le conseiller Danny Lavoie et résolu unanimement que le salaire des pompiers et premiers répondants soit augmenté de 2% à compter du 1er janvier 2021. Un maximum de 1.5 heure sera payé pour une pratique/réunion au taux de 7.65\$/h ou 250\$/an si plus de 24h dans l'année. Un minimum d'une heure sera payé au taux de 18.36\$/h lorsqu'ils seront appelés à combattre un incendie ou une intervention de secourisme pour la municipalité ou à l'extérieur des limites municipales, et ce, pour chaque pompier ou pour chaque premier répondant présent.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12. Entériner le contrat de travail M. Mathieu Cyr pour l'entretien à la patinoire.

2021-10

Considérant que la Commission des loisirs d'Auclair a fait les démarches pour que la patinoire soit ouverte pour la saison hivernale 2020-2021;

Considérant que la municipalité contribue à cette activité par la rémunération du personnel et la fourniture d'accessoires, de services et de produits divers;

Considérant que pour encadrer la participation de la municipalité et les conditions de rémunération, une entente est rédigée entre la municipalité et monsieur Mathieu Cyr, responsable de réaliser les tâches déterminées par le comité des Loisirs;

Il est proposé par le conseiller Danny Lavoie d'entériner l'entente contractuelle entre monsieur Cyr et la municipalité pour l'entretien de la patinoire.

Adopté à l'unanimité des conseillers

13. Déclaration des dons ou avantages aux élus municipaux

2021-11

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (Chapitre E-15.1.0.1), la secrétaire-trésorière doit déposer au conseil un extrait du registre public des déclarations faites par tout membre du conseil ;

ATTENDU QUE doivent être déclarés tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le 4^e alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et qui excède 200\$, soit la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité d'Auclair;

Attendu que les membres du conseil n'ont aucune déclaration notée au registre et qu'ils ont confirmé chacun personnellement n'avoir reçu aucun avantage ou autre don ou marque d'hospitalité de cette nature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Gilbert et résolu à l'unanimité de reconnaître qu'il n'y a eu aucun avantage ou autre don ni marque d'hospitalité reçu par les membres du conseil au cours de l'année 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers

14. Nomination des fonctionnaires désignés administration et application des règlements d'urbanisme et des règlement généraux

2021-12

ATTENDU QU' en vertu des pouvoirs que lui confère le code municipal du Québec L.R.Q., c. C-27.1, la municipalité de d'Auclair peut nommer un fonctionnaire désigné pour l'assister dans l'application de sa réglementation;

ATTENDU QUE le rôle et le titre des personnes responsables de l'émission des permis et du respect des règlements d'urbanisme est décrit à l'article 2.1 et suivant du Règlement sur les permis et certificats numéro 2014-10;

ATTENDU QUE la municipalité d'Auclair doit nommer les personnes responsables de l'administration et de l'application du

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES AFFAIRES DE LA MUNICIPALITÉ numéro 2014-02;

ATTENDU QUE la municipalité d'Auclair a mandaté la MRC de Témiscouata pour administrer et appliquer les règlements d'urbanismes et les dispositions applicables par l'officier municipal du Règlement général numéro 2014-02

Sur la proposition du conseiller Donald J. Philippe, appuyée par la conseillère Odette Dumont, il est résolu unanimement que la municipalité d'Auclair nomme les personnes suivantes au poste de fonctionnaire désigné pour l'administration et

l'application du Règlement général numéro 2014-02 et ses amendements, du règlement de zonage 2014-07 et ses amendements, du règlement de construction 2014-11 et ses amendements, du règlement sur les permis et certificats 2014-10 et ses amendements, du règlement de lotissement 2014-09 et ses amendements, du règlement sur les dérogations mineures 2014-08 et ses amendements, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leurs protections (Q-2, r.35.2) :

- Mathieu Lehoux, Coordonnateur de l'aménagement à la MRC de Témiscouata;
- Yann Franc-Girard, Aménagiste-inspecteur à la MRC de Témiscouata;
- Lise Beaulieu, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;
- Jean-Pierre Provost, Inspecteur régional à la MRC de Témiscouata;
-
- Josée Dubé, directrice générale pour la municipalité d'Auclair.

15. Résolution cautionnement refinancement du Pr 1 Corporation de développement économique d'Auclair

2021-13

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Auclair a cautionné l'emprunt de 146 000\$ fait par la Corporation de développement économique d'Auclair en août 2011, résolution 2011-130 emprunt financé par la Caisse Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE cet emprunt est venu à échéance et que la CDE a demandée à quelques institutions financières des taux plus avantageux;

EN CONSÉQUENCE la Banque Royale du Canada a offert le plus bas taux pour le refinancement au montant de 92 220\$.

Il est proposé par le conseiller Jean-Marie Gilbert d'accepter de cautionner la CDE d'Auclair pour le refinancement au montant de 92 220\$ auprès de la banque Royale du Canada.

De nommer la directrice générale Josée Dubé signataire de tous les documents requis pour la caution;

Adopté à l'unanimité des conseillers

16. Appui à la RIDT dans la cadre de l'appel de propositions pour soutenir des projets visant la réduction, la récupération et le recyclage des matières organiques du secteur des ICI.

2021-14

CONSIDÉRANT QUE RECYC-QUÉBEC a lancé un appel de propositions pour soutenir des projets visant la réduction, la récupération et le recyclage des matières organiques du secteur des ICI (industries, commerces et institutions);

CONSIDÉRANT QUE la RIDT a déposé une proposition à cet appel afin de fournir un conteneur à chargement avant spécifique à chaque

commerce ou institutions de la MRC de Témiscouata qui génère des matières organiques;

CONSIDÉRANT QUE la RIDT assumera entièrement des coûts non subventionnés pour l'achat et la distribution de ces conteneurs;

CONSIDÉRANT QUE la RIDT prévoit de régionaliser la collecte de ce type de conteneurs et le traitement des matières organiques recueillies, le tout afin que chaque ICI dispose d'une solution pour éviter l'enfouissement de ces matières;

Il est proposé par le conseiller Danny Lavoie et appuyé par le conseiller Donald J. Philippe et unanimement résolu ;

QUE la municipalité d'Aclair appuie le projet présenté par la RIDT à Recyc-Québec afin de mettre en place un système de gestion des matières organiques dans les commerces et institutions de la MRC de Témiscouata.

Au besoin, la municipalité assistera techniquement la RIDT pour la distribution des conteneurs en facilitant les contacts avec les ICI de son territoire et en permettant à la RIDT d'entreposer temporairement quelques conteneurs sur un terrain municipal en attendant leur distribution.

17. Affaires nouvelles

17.1 Essais en laboratoire- Norme MTQ carrière Lejeune

2021-15

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé 3 soumissions pour faire les essais qui doivent être réalisés ainsi que les granulométries qui devront être utilisées (TS1 à TS3). Également vérifier la faisabilité de produire du TS1, TS2 et TS3 (tel que les granulométries de la norme 4301 du MTQ).

CONSIDÉRANT QUE ces analyses détermineront si notre matériel pourrait être utilisé pour des projets de traitement de surface.

1- **Laboratoire d'expertises de RDL**

L'offre est de 341.00\$ plus taxes, par la suite s'il est nécessaire d'avoir un certificat un frais de 110.00\$ plus taxes sera ajouté.

2- **Solma Tech (Bécancour)**

L'offre est de 832.00\$ plus taxes + frais de livraison.

3- **ABS**

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'AUCLAIR

L'offre est de 2 335.00\$ plus taxes.

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Laboratoire d'expertises de RDL est la moins couteuse, il est proposé par le conseiller Donald J. Philippe d'accepter l'offre de service de Laboratoire d'expertises de RDL pour un montant de 341.00\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Varia :

- Il est demandé par les membres du conseil de recevoir un bilan ou un rapport du travail accompli par notre agent de développement.
- Il est demandé de vérifier si nous avons des données géomatiques déjà réalisées. (Groupement forestier ou la MRC).
- Vérifier la facture Électronique Mercier accès au réseau pompiers et premiers répondants. (2021 (4 914.15\$) 2020 (4 659.73\$)).

Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Louise Veilleux que la séance soit levée à 19h32.

« Je, Bruno Bonesso, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal

est équivalente à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient

au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Bruno Bonesso, maire

Josée Dubé, directrice générale
et secrétaire – trésorière